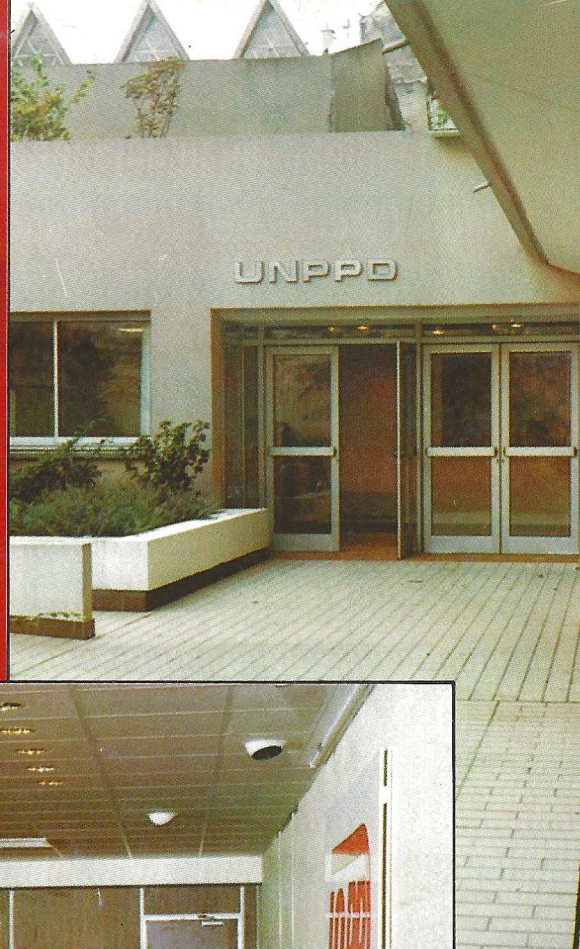


revue française des prothésistes dentaires

REVUE N° 45 - NOVEMBRE 1983 -
REVUE OFFICIELLE DE L'UNION NATIONALE PATRONALE
DES PROTHÉSISTES DENTAIRES - 57 F
I.S.E. 95200 Sarcelles - Dépôt légal N° 280
Quatrième trimestre 1983



**la Maison
de l'UNPPD**

DISCOURS

D'INAUGURATION

DU PRESIDENT PICHARD

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'un grand nombre d'entre vous connaissent déjà les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'inaugurer avec nous la maison de l'U.N.P.P.D., je souhaiterais cependant vous les présenter :

- M. Le Président LEON, Président de la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers,
- M. GRAINDORGE, Directeur de l'Artisanat,
- M. DEWAQUET, Maire du 11ème Arrdt.

Avant tout, les dirigeants de l'U.N.P.P.D. vous expriment leur reconnaissance d'avoir répondu à notre invitation.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous vivons ces instants, émotion d'autant plus grande qu'ils auront permis de réunir plusieurs générations de Prothésistes Dentaires, anciens dirigeants et président de notre syndicat, le Président R. VEVAUD et ses compagnons d'armes, ici présents, nos amis de la F.E.P.P.D. Monsieur ROADLEY, représentant l'Angleterre, Monsieur COLLES, le Luxembourg, qui se sont déplacés spécialement ; merci à eux.

Depuis notre regretté Président Pierre LACHAUD, jusqu'à mes deux prédécesseurs, Messieurs Pierre MILLECAMPs et André PERRIN avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, tous les dirigeants de l'U.N.P.P.D. ont rêvé de doter notre Syndicat de locaux dignes de sa représentativité, ce rêve est aujourd'hui réalisé.

Lorsque vous visiterez ces locaux, si ce n'est déjà fait, certains d'entre vous s'imagineront sans doute que nous en avons les "moyens". Hélas, non. Si cette réalisation a été possible, c'est grâce à tous ceux qui, depuis plus de 20 années de bénévolat, ont su créer une dynamique de plus en plus forte, de plus en plus vraie, un certain état d'esprit.



C'est aussi par une gestion rigoureuse de nos cotisations, prises d'actions et dons de nombreux confrères, y compris de confrères retraités, tous ceux qui depuis toujours croient et clament l'évidente nécessité de cette réalisation.

Mais c'est aussi avec la confiance que nous accordent des associations et organismes financiers, la BRED, L'A.G.R.R., enfin avec la participation généreuse de fabricants et fournisseurs. Remercions également les artistes réputés : notre confrère et ami de toujours René Carré, pour ses toiles et lithographies, Yves Millecamps dont les œuvres sont ici présentes.

Certains membres de la Chambre syndicale des Fondateurs Affineurs et Négociants, ont permis d'équiper cette salle de ces fauteuils ou vous êtes confortablement installés.

Y ont participé les Ets :

ALLIOR — BASS — COMPTOIR DES CENDRES & METAUX PRECIEUX — COMPTOIR LYON ALE-

MAND LOUYOT — COMPTOIR DES METAUX PRECIEUX DENTAIRES — DENTAL FRANCE — DENTOR — DURAND & GIRARD — FL LABORATOIRE — FRANCO SUISSE — JOHNSON MATTEY & PAUWELS — LOAT — MAZOYER — METAUX PRECIEUX INDUSTRIE — ORFA — SOCIETE DES CENDRES — TECALLIAGE — THAURONT.

Les Ets SUISSOR en ont assuré l'équipement de sonorisation, les Ets COUPAN et SS WHITE, les équipements de projection.

Quant au magnifique laboratoire de 15 places, il ne sera pas seulement un laboratoire de démonstration ou de perfectionnement, mais aussi un laboratoire d'essai de matériels et matériaux. Ces équipements modernes se renouvelleront au fur et à mesure de leur sophistication, ce qui permettra de les faire connaître plus rapidement.

Ces matériels ont été confiés par les Ets :

ATLANTIC CODENTAL — DEGUSSA — DENTAL FRANCE — DE TREY — FAG DENTAIRE — FORMADENT — KULZER CHOPLIN — ODNOCIA PIROMAX — S.I.D. — S.I.D.M.P. — TECHDENT.

Nous nous devons de citer tous ceux qui ont permis ces prestations de qualité, pour deux raisons essentielles :

- La 1^{ère}, les remercier publiquement pour leur aide,
- La seconde, mettre l'accent sur l'esprit de collaboration mutuelle qui nous anime.

POURQUOI AVOIR CRÉÉ CETTE MAISON DE L'U.N.P.D. ?

Etait-il raisonnable de s'endetter en ces temps difficiles ?

La prise de conscience des Prothésistes Dentaires, notre refus d'abdiquer face aux dangers croissants qui nous menacent, l'évolution technologique de plus en plus brutale et les difficultés économiques auxquelles nous sommes tous confrontés, placent les chefs d'entreprise dans l'obligation d'améliorer leurs compétences de gestion, de progresser techniquement, grâce à une véritable formation continue et complémentaire.

C'est dans ces perspectives que ces installations fonctionneront dès le mois d'octobre, avec les démonstrateurs de Maisons de fournitures avec le dévouement de professionnels compétents, qui, au détriment de leurs entreprises, viendront enseigner leurs spécialités, avec la participation de personnes extérieures à la profession, enseignant la comptabilité, la gestion et informatique, pour mieux préparer les chefs d'entreprises par des informations juridiques, fiscales, administratives, économiques et sociales — enfin, avec l'aide de fonds d'assurances formation que nous partageons avec nos amis orfèvres — bijoutiers horlogers dont je salue, ici, le Président.

Plus tard, si nous obtenons les aides financières nécessaires, nous compléterons ces moyens de formation et d'information, par un équipement vidéo permettant d'actualiser en permanence non seulement les connaissances de tous les chefs d'entreprise, mais aussi, celles des "formateurs" et de nos collaborateurs salariés, de pallier ainsi en partie, à cette formation lamentable que nous dénonçons depuis tant d'années, et à laquelle nous sommes continuellement confrontés.

Vous nous avez fait l'honneur, Monsieur le Directeur de l'Artisanat de venir inaugurer avec nous, cette maison professionnelle. Nous apprécions d'autant plus votre présence, que nous connaissons l'importance de votre tâche et les nombreuses sollicitations qui vous sont faites.

Je m'abstiendrais donc par courtoisie et par reconnaissance, d'être par trop revendicatif, mais je remplirais pas mes fonctions si je ne rappelais les craintes nouvelles et anciennes de notre profession.

J'ai évoqué précédemment "la confrontation" du monde artisanal aux évolutions technologiques brutales.

Il y a quelques jours, la présentation d'une machine électronique pour fabriquer la prothèse dentaire, a fait l'effet d'une bombe dans le milieu professionnel dans lequel nous évoluons.

Certains se réjouissent bien sûr, peut-être un peu trop vite d'ailleurs. D'autres se paniquent, se révoltent même, face aux arguments fallacieux et informations erronées qui ont accompagné la présentation de cette nouvelle technologie, trompant une nouvelle fois les consommateurs.

Au moment où l'on vente les mérites de l'informatique et de la robotique, nous nous devons d'étudier quelles seront pour nous, artisans, nos possibilités, nos débouchés et les orientations nouvelles que nous devons prendre.

Les retombées de cette actualité récente nous incitent à dénoncer une fois de plus, l'absurdité qu'il y a de nous interdire l'édition d'un barème national de fabrication, véritable garantie sur la qualité des prestations et produits utilisés, protégeant par là-même l'existence de nos activités souvent menacées par des chantages et pressions de tous ordres ; car enfin, permettre à n'importe qui de faire n'importe quoi, c'est refuser l'intérêt du plus grand nombre. Faut-il rappeler que 70% des Français ayant besoin de prothèses dentaires, n'ont pas accès à ces reconstructions prothétiques pour des questions de coût, que le chiffre d'affaires en prothèse dentaire a été de 2 Milliards 400 Millions, 240 Milliards d'anciens francs en 1982, qu'il baissera en 1983, pénalisant ainsi nos 4 200 entreprises, leurs 20 000 salariés et tous les fournisseurs s'y rattachant, alors que les

besoins des consommateurs pourraient tripler ce résultat.

Monsieur le Président LEON, nous avons maintes fois apprécié vos déclarations et prises de positions. Vous avez évoqué à l'occasion de l'Année Européenne de l'Artisanat, la reconnaissance du fait artisanal, quantitatif, qualitatif, son adaptation au monde de production, permettant de promouvoir et d'adapter un réservoir d'emplois évoquant la proximité du consommateur directement intéressé par la qualité des prestations, par la qualification professionnelle. Autant de propos que nous approuvons. Hélas, les Prothésistes Dentaires sont placés dans une situation inverse : hier, créateurs d'emplois, aujourd'hui nous envisageons des licenciements économiques. Quant à l'aspect qualitatif, il est souvent le reflet d'une formation inadaptée.

En cette année européenne de l'Artisanat, beaucoup de choses intéressantes ont été prononcées. Mais il ne suffit pas de dénoncer par exemple, le danger que représente pour l'artisanat la structure juridique de groupements d'intérêts économiques, pour que sa situation s'améliore, pour nous, artisans travaillant dans le secteur sanitaire et social, d'autres formes juridiques utilisées par des professions libérales à des fins commerciales sont autant de danger que nous dénonçons régulièrement, inutilement d'ailleurs.

Autoriser de telles possibilités, c'est condamner nos activités professionnelles, nos entreprises artisanales indépendantes. Tout permettre n'est pas la meilleure garantie d'une société de liberté.

Une loi votée le 18 décembre 1982 devait permettre aux Chambres de Métiers et organisations professionnelles, de mettre en oeuvre les formations incitant l'artisanat à s'adapter aux mutations économiques et technologiques ; tout ceci ne servira à rien, si d'un autre côté les Ministères des Finances, du Travail, de l'Education Nationale et Directions des Lycées, agissent par services interposés, Direction Régionale du Travail, Rectorat ou Direction de l'Apprentissage, sans se préoccuper de nos besoins réels, ignorant souvent, méprisant parfois, l'aspect économique, technique, philosophique et culturel de nos branches d'activité, pénalisant ainsi les salariés comme les chefs d'entreprise.

L'enjeu de survie, l'enjeu culturel passent, dit-on, obligatoirement par une qualité de formation, par l'intérêt des consommateurs, par la prise de conscience des Pouvoirs Publics.

L'enjeu de survie, par la liberté et l'évolution des entreprises artisanales, par la garantie des connaissances et des produits.

Nous avons connu la revalorisation du travail manuel, aujourd'hui l'artisanat est considéré comme une des

chances de la France. Notre Ministre de tutelle déclare : *"la tradition artisanale me semble fondée sur deux principes : la volonté de bien faire et une certaine conception de la liberté de faire. Une véritable politique de l'artisanat doit renforcer cette tradition"*.

Il faut également rappeler l'engagement du Président de la République : *"L'artisanat et le petit commerce verront leur rôle social et humain reconnu et protégé"*. Dans son 28ème Congrès National, réuni les 10, 11 et 12 septembre 1983, la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers, traduisant la volonté des professions, a voté 3 motions.

1ère motion

Pour la protection du public, essentiellement dans le cadre santé et sécurité, la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers exige :

1. Une réglementation des métiers et une qualification obligatoire, préalablement à l'installation, gage de développement économique.
2. La création d'une commission nationale de la réglementation des métiers auprès du Commerce et de l'Artisanat.

2ème motion

La Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers marque sa solidarité et son appui aux Prothésistes Dentaires qui luttent pour assurer, contre des tentatives extérieures d'appropriation, la pérennité de leur métier dans le cadre de l'artisanat.

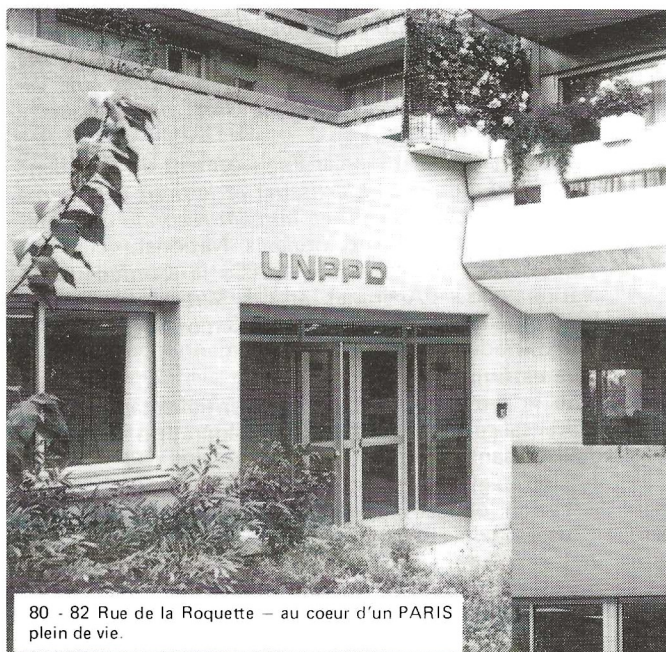
3ème motion

La Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers recommande la création de labels de qualité garantis par les professions, assurant la promotion de la qualification auprès des consommateurs.

Tous ces engagements, toutes ces prises de positions, devraient nous combler d'aise, mais l'expérience nous a maintes fois prouvé que des déclarations de foi à leur réalisation, il y avait tout un monde, des changements politiques à l'efficacité des hommes qui les appliquent et aux difficultés qu'ils rencontrent, autant d'obstacles avec lesquels nous devons compter.

Monsieur le Directeur de l'Artisanat, vous pourrez témoigner auprès de notre Ministère de Tutelle, votre Ministère, de la vitalité de notre Organisation. Vous pourrez aussi évoquer la nécessité pour tous les Prothésistes Dentaires dont la situation se dégrade tous les jours d'être dotés rapidement des moyens nécessaires à assurer la formation et la sauvegarde de leurs entreprises, car il ne faudrait pas que la déception transforme cette vitalité en débordement.

Mais, il faut que toute la Profession soit assurée que l'UNION NATIONALE PATRONALE DES PROTHESISTES DENTAIRES n'abandonnera, jamais et en aucun cas, ses justes revendications.



80 - 82 Rue de la Roquette — au cœur d'un PARIS plein de vie.

LA MAISON DE L'UNPPD



Entouré d'un jardin climatique l'entrée de la Maison de l'U.N.P.P.D.



Une vue de la salle de conférence (150 places) au mur une tapisserie de Yves Millecamps.



Le secrétariat vous accueille — Des bureaux aérés et fonctionnels.